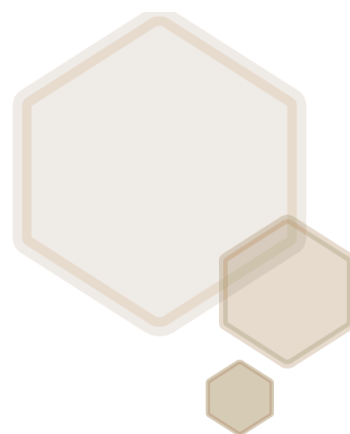




# RAPPORT SUR LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE

**EXERCICE 2016**



## 1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTITÉ

---

- Démarche générale

La prise en compte par notre Mutuelle des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements. Cette démarche est récente et sa mise en œuvre sera progressive. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect des valeurs mutualistes.

Dans notre politique d'investissement, nous excluons les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la Mutuelle. Il s'agit des entreprises du secteur du tabac et des jeux.

Dès 2010, notre Mutuelle a inscrit dans la charte Sagesse des principes de gestion responsable et durable traduisant dans son engagement auprès de ses adhérents son respect des valeurs sociales et humaines.

La fondation d'entreprise de La France Mutualiste s'engage auprès des combattants d'hier et d'aujourd'hui (entraide sociale...), œuvre pour le Devoir de mémoire, promeut l'esprit de défense et participe à diverses actions d'intérêt général.

Notre Mutuelle est particulièrement attentive au respect des principes du pacte mondial :

- Respect des droits humains /respect des droits des travailleurs/ élimination de tout travail forcé et du travail des enfants.
- Respect des normes environnementales et protection de l'environnement.
- Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

- Objectifs :

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement. Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos adhérents.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans en diminuer la performance. La première étape consiste en l'évaluation, sous l'angle de l'ESG, des éléments composant notre portefeuille.

- Moyens d'information :

Ce rapport est disponible sur le site de notre Mutuelle [www.la-france-mutualiste.fr](http://www.la-france-mutualiste.fr).

- Adhésion à des chartes, labels :

Notre Mutuelle est membre de la FNMF. La Mutualité Française siège au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) qui représente l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics. La mission principale du CSESS est de débattre de la politique publique menée en faveur de ce secteur dans toutes ses dimensions (territoriale, européenne, économique et sociale).

La Mutualité Française est membre fondateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, opérationnelle depuis janvier 2015. Celle-ci a pour vocation de représenter les acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics, français et européens.

- Risques ESG :

La Direction financière de notre Mutuelle, consciente que les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance constituent des risques nécessitant un suivi, étudie mensuellement, un rapport fourni par les gérants d'actifs sur toutes controverses portant sur le comportement des émetteurs qui composent notre portefeuille de titres obligataires détenus en direct. En cas de controverses particulièrement graves ou répétées, une décision pourra être soumise à notre Direction générale et entraîner jusqu'au désinvestissement de la valeur, sous réserve de conditions de marché propices ne dégradant pas la performance du portefeuille.

- Classes d'actifs :

Les investissements ont fait l'objet d'une évaluation ESG sous réserve de disponibilité des informations et de l'existence de méthodologies. Pour cette première évaluation le périmètre analysé comprend les investissements en valeurs mobilières détenues en direct (obligations).

L'analyse des OPC dédié sera effectuée en transparence lors de l'élaboration du prochain rapport afférent à l'exercice 2017.

A fin 2016, nous avons fait réaliser par chaque OPC dédié un calcul de l'empreinte carbone et de la qualité ESG. Ces résultats nous sont apparus comme très hétérogènes et nous avons préféré ne pas les publier cette année pour étudier la possibilité de mettre en place une solution permettant d'avoir une vision homogène du portefeuille.

La Direction immobilière a, dès 2012, mis en place une politique de développement durable sur les 190 000 m<sup>2</sup> du patrimoine géré.

Les investissements immobiliers ont fait l'objet d'une évaluation sous l'angle de la performance sociale et climatique dont les résultats et objectifs sont présentés dans ce rapport.

- Evaluation ESG : Intégration des résultats :

L'analyse ESG de notre portefeuille de valeurs mobilières nous permet d'identifier les différents niveaux de pratique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) des émetteurs. Au vu des résultats présentés ci-après, nous avons pris la décision de ne pas renforcer notre position sur deux émetteurs présentant des faiblesses importantes en termes de RSE.

S'agissant d'une première étape dans la démarche d'appropriation des sujets ESG par notre Mutuelle, et en l'état actuel des méthodologies disponibles sur le marché qui ne permettent pas de quantifier les risques liés aux questions de RSE, nous avons décidé d'effectuer un suivi de la qualité ESG de notre portefeuille et de sensibiliser progressivement les gérants de notre Mutuelle.

Dans cette optique, un programme de travail pour l'année 2017 a été défini qui comprend entre autres une formation auprès de notre équipe de gestion financière sur le thème de l'ISR. Les autres éléments de ce programme sont notamment : la revue de notre politique d'investissement pour formaliser l'intégration des critères ESG, la formalisation de notre politique de vote et l'engagement auprès d'émetteurs présentant des faiblesses au regard des critères ESG.

- Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion:

- Notre Mutuelle, conformément aux dispositions du décret a décidé d'engager cette année le dialogue avec les sociétés de gestion pour connaître leurs politiques de vote, leur niveau de prise en compte des critères ESG (signataire des PRI (*Principles for Responsible Investment*),...). Ces éléments sont intégrés dans l'appréciation générale que réalise notre Direction financière dans le cadre des délégations de gestion.
- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs :

Notre Mutuelle, conformément aux dispositions du décret, a décidé d'engager cette année le dialogue avec les sociétés de gestion en portefeuille et présentant des faiblesses sur certains aspects ESG.

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ANALYSE ESG ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉTABLI CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE LA LOI LTE AU 31/12/2016

---

### 2-1 Acteurs et méthodologie

La France Mutualiste, disposant de ressources restreintes dans le domaine de l'analyse ESG, s'est faite épaulée par la société de gestion Ofi Asset Management et plus particulièrement son Pôle d'Analyse ISR.

La méthodologie retenue est donc celle mise en œuvre par Ofi Asset Management.

- Emetteurs privés

En ce qui concerne l'ESG (pour les émetteurs privés), l'analyse repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite *Best-in-Class*). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- SOUS SURVEILLANCE : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15% des émetteurs de l'univers,
- INCERTAINS : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés,
- SUIVEURS : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés,
- IMPLIQUÉS : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,
- LEADERS : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

L'évaluation de l'empreinte carbone se fait via la méthode des émissions financées. Le calcul a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur par les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euro investi.

$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$

Le portefeuille d'émetteurs privés de La France Mutualiste a été comparé à l'indice obligataire *Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index* (indice de référence).

- Emetteurs publics

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque Etat pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

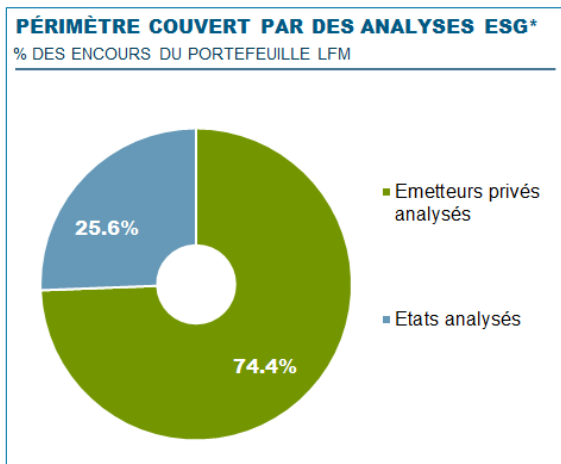
Cette analyse se traduit par une notation de chaque Etat. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement fait l'objet de l'attribution d'un Score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

Une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque Etat, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG selon la même échelle que celle des émetteurs privés (cf. ci-dessus).

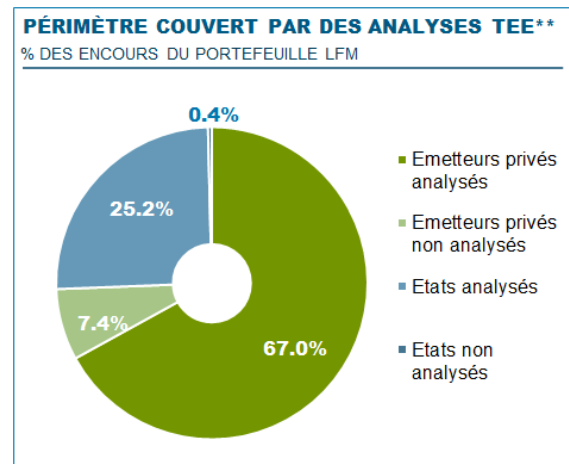
Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par millier de dollars de PIB.

## 2-2 Résultats au 31/12/2016

Ci-après, les périmètres d'analyses :



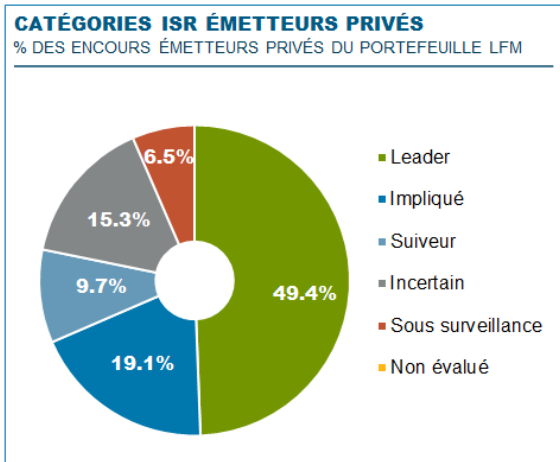
Source : OFI AM au 31/12/2016



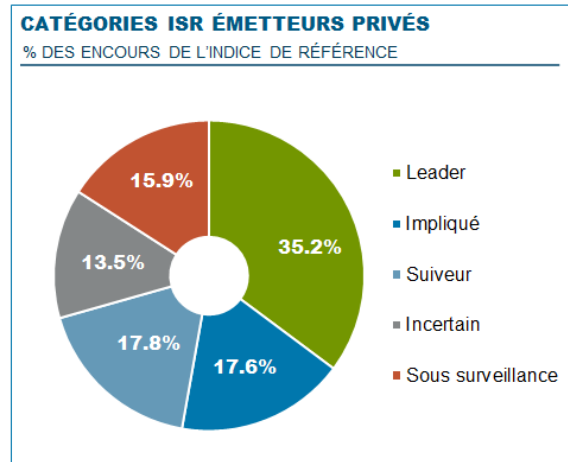
Source : OFI AM au 31/12/2016

- Emetteurs privés

**ESG :**



Source : OFI AM au 31/12/2016



Source : OFI AM au 31/12/2016

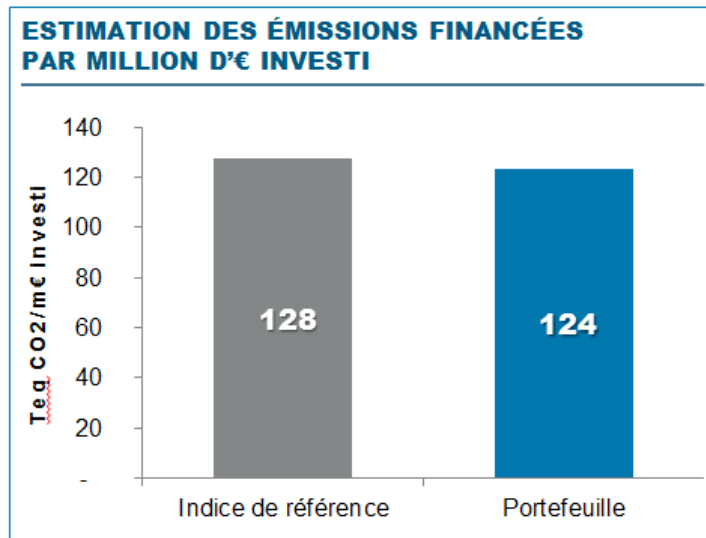
Le portefeuille a une base solide d'émetteurs de qualité selon les critères ESG.

Il y a 2% des encours concernant des émetteurs ayant des controverses majeures selon les critères ESG. Il s'agit de Deutsche Bank, Volkswagen et Royal Dutch Shell. Concernant les deux premiers, il a été décidé de ne pas réinvestir sur ces signatures. Pour Shell, la controverse est en train de s'éteindre (pollution dans le delta du Niger).

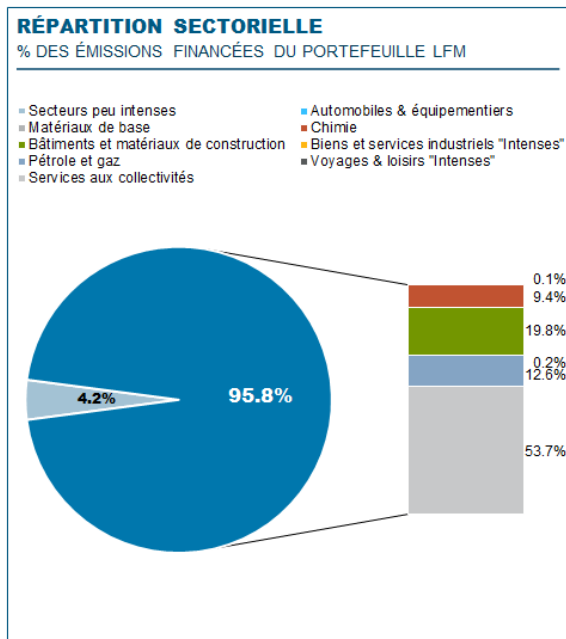
**Emissions carbone :**

Le calcul des émissions financées est présenté dans les graphes ci-après.

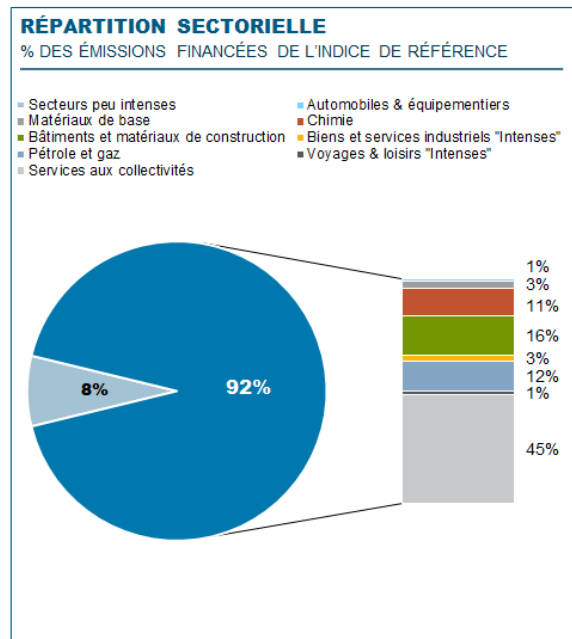
La surpondération s'explique par une allocation sectorielle plus importante sur les matériaux de base, les bâtiments et matériaux de construction, et le secteur pétrolier.



Source : OFI AM, au 31/12/2016



Source : OFI AM, au 31/12/2016



Source : OFI AM, au 31/12/2016

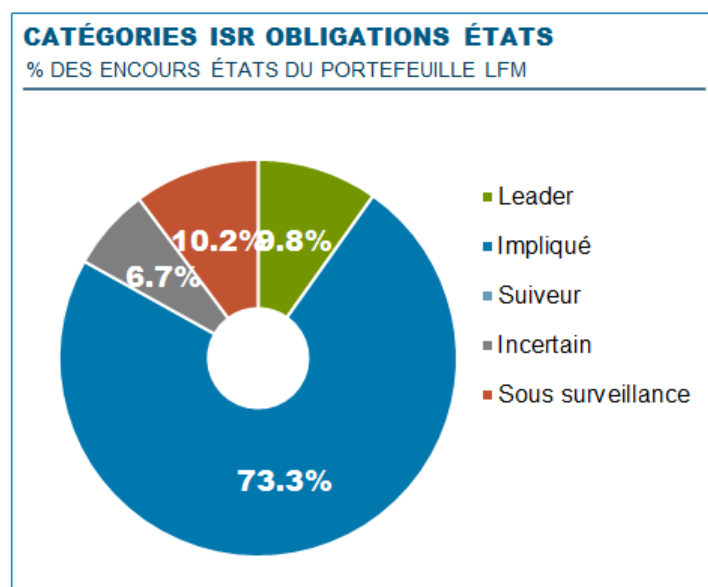
Les émetteurs les plus intensifs en carbone sont Veolia, LafargeHolcim, EDF.

Les principaux acteurs de la transition énergétiques en portefeuille sont EDF, Engie ou encore Saint-Gobain.

- Emetteurs publics

Deux émetteurs ayant des activités de type concurrentiel ont été, en l'absence d'évaluation ESG autonome, rattachés aux états détenant la majorité du capital. Il s'agit d'une entreprise irlandaise (électricité) et d'une entreprise belge (réseau ferré). Il en va de même pour la ville de Marseille.

## ESG :

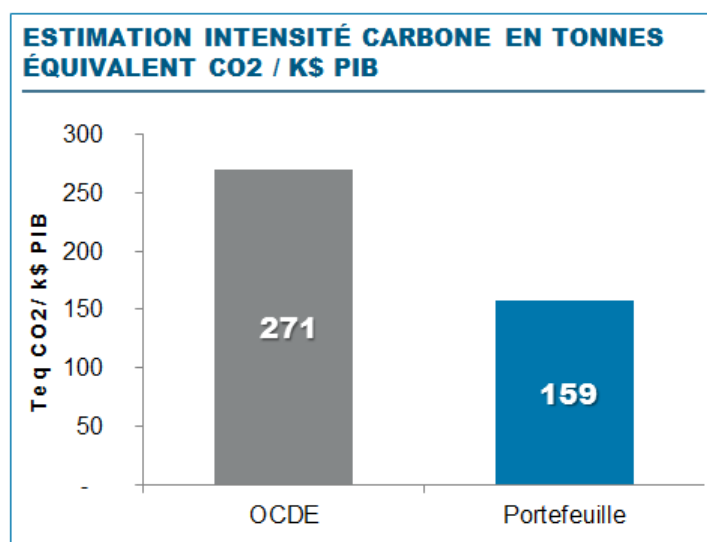


Source : OFI AM au 31/12/2016



### Intensité carbone :

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par millier de dollar de PIB.



Source : OFI AM, au 31/12/2016

### 3. PATRIMOINE IMMOBILIER

---

Dès 2012, La France Mutualiste a mandaté la société ELAN du Groupe Bouygues pour établir un diagnostic général du patrimoine.

Des audits énergétiques de l'ensemble des immeubles ont été réalisés pour orienter nos engagements financiers sur les dépenses les plus pertinentes en termes d'efficacité.

Les priorités identifiées sont la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration de la biodiversité des immeubles. D'autres améliorations ont été réalisées lorsque cela s'est avéré opportun.

Les améliorations des pratiques, au cours des dernières années ont été les suivantes :

- Signature de nouveaux contrats de chauffage pour l'ensemble des immeubles d'habitation avec des cibles de consommation maximum et minimum. Des *incentives* et des pénalités ont été prévues afin d'inciter les chauffagistes à maîtriser les consommations énergétiques.
- Création d'espaces-verts dans les immeubles parisiens lorsque des travaux de voirie sont réalisés. La France Mutualiste a ainsi obtenu en 2016, un prix d'excellence pour l'aménagement paysager de l'un de ses immeubles.
- Signature de la charte des contractants par toutes nos entreprises. Nos prestataires de travaux se sont engagés dans une démarche responsable prenant en compte le respect des droits de l'homme (travail clandestin, travail des enfants, sécurité du personnel, discrimination) et une conduite éthique de leurs activités (respect des réglementations sociales et fiscales, respect des règles de concurrence, protection de l'environnement).

L'année 2017 devrait permettre la mise en œuvre de nouvelles améliorations sur trois thèmes principaux :

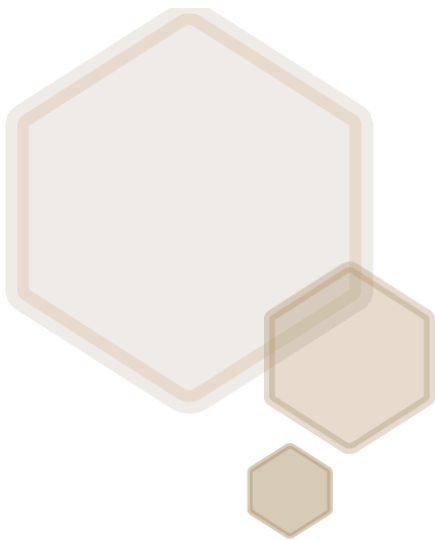
- Installation de sondes de température dans les immeubles avec un suivi en temps réel des températures. Un reporting mensuel sera mis en place afin de suivre cet indicateur et contrôler le respect de nos engagements de températures maximum et minimum.
- Réalisation de travaux d'isolation phonique lors des rénovations d'appartement afin de réduire les nuisances sonores d'un étage à l'autre. Ces travaux qui n'étaient pas réalisés à ce stade, représentent un surcoût qui améliorera le niveau de confort des immeubles.
- Réalisation d'un audit de 80% de nos consommations électriques et énergétiques en conformité avec la loi DDADUE et le plan de développement durable sur lequel la France s'est engagé.

## 4. CONCLUSION

---

Le portefeuille est moins à risque vis-à-vis de la transition énergétique que l'indice de référence.

Notamment, il ne comporte aucun émetteur à « risque fort ». Autre exemple, aucun émetteur détenant des mines de charbon thermique n'est financé via le portefeuille obligataire de La France Mutualiste.



## Spécialiste épargne et retraite

[www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr)

La France Mutualiste - 44, avenue de Villiers - 75854 PARIS Cedex 17 - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne d'anciens combattants et victimes de guerre, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.